

Rapport de la Commission des Finances au Conseil Communal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

Préavis municipal no 09/2025

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

a rencontré la Municipalité et la Boursière le 13 octobre dernier pour la présentation dudit préavis. Elle s'est réunie à la suite pour rédiger ce rapport.

Introduction

Depuis quelques années, la situation financière de la Commune est difficile et la Commission des finances s'en est inquiétée depuis longtemps. Les recettes, principalement de nos impôts, n'arrivent plus à couvrir nos charges.

Analyse de la situation actuelle

La Municipalité propose d'augmenter le taux d'imposition de 2 points. Ce qui représente environ un revenu de CHF 48'000.— pour la Commune et une charge supplémentaire de CHF 50.— par habitant.

De plus, elle propose d'augmenter l'impôt foncier de 0.5% correspondant à environ CHF 78'000.— de revenu supplémentaire. Les propriétaires auront donc une augmentation de 50% sur ledit impôt.

Ces deux mesures apporteront un apport financier supplémentaire de CHF 126'000.— environ.

Malgré ces augmentations, la Municipalité nous indique d'ores et déjà que ces produits supplémentaires ne suffiront probablement pas à couvrir les charges supplémentaires prévues en 2026. Des hausses de l'EFAJE et de la PCi sont déjà connues. Une nouvelle répartition canton-commune de l'impôt sur le gain immobilier risque encore de diminuer de moitié nos recettes (environ CHF 20'000.—).

Position de la Commission : La Commission valide la volonté de la Municipalité d'améliorer enfin la situation financière de la Commune. Cependant, pour les citoyens de St-Barthélemy cela engendrent beaucoup d'augmentations de taxes et d'impôts sur une année. Nous espérons donc que les efforts consentis par les contribuables se refléteront dans le budget 2026 et la Commission sera particulièrement attentive à toutes dépenses superflues lors de la présentation de celui-ci.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 09/2025 ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion et des Finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité.

St-Barthélemy, le 27 octobre 2025

Pour la Commission des finances :

Daniel Morier



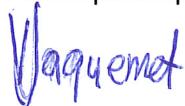
Basile Favre



Theres Brillet



Véronique Jaquemet



Tonino Natale